

ment, et j'ai la bien grande satisfaction, après avoir eu une très-mauvaise opinion de mes amis d'Ontario et Québec; après avoir cru que nous serions mieux hors de la confédération que d'en faire partie; considérant ces provinces comme égoïstes et préoccupés exclusivement de leurs propres intérêts—je fais ici allusion aux libéraux comme aux conservateurs, après avoir cru que la politique nationale profiterait seulement à ces provinces, j'ai la bien grande satisfaction, dis-je, de me trouver, aujourd'hui, en compagnie d'une majorité de ces deux mêmes provinces qui se sont prononcées contre le gouvernement.

Il est vrai que ma province s'est prononcée, lors des dernières élections de mars, contre le parti libéral et sa politique. Mais ma province a besoin généralement de beaucoup de temps pour former son opinion, et j'ose dire que, à la première occasion qui se présentera, elle rendra un autre verdict.

J'ai parlé, il y a un instant, du commerce d'écorce qui se fait parce que cet article a été laissé sur la liste des articles exempts de droit, lorsque le traité de 1854 fut aboli en 1866. J'appellerai maintenant l'attention sur un autre industrie du Nouveau-Brunswick, qui se trouve absolument dans la même position. Je veux parler de l'exportation du bois de Rockland, à laquelle j'ai fait allusion lorsque j'ai lu l'extrait du rapport de la commission du Maine. Il se fait un grand commerce de ce bois-mou qui n'a pas une valeur commerciale, mais qui est d'une grande valeur pour le comté que je représente. Ici encore le prix que nous voyons dans les tableaux du commerce n'indique pas la valeur de ce commerce pour le Nouveau-Brunswick. Vous pouvez le multiplier par deux et demi. Si nous exportons pour \$100,000 de bois des provinces maritimes à Rockland, Etat du Maine, cela signifie un quart de million de piastres de profits pour nous.

Ce que j'ai dit auparavant relativement au bois de construction, je le répète présentement pour ce qui regarde le bois mou; mais je dirai, de plus, que, dans mon comté et les autres localités qui profitent de ce commerce, il n'y a pas d'exode. Les ouvriers trouvent de l'emploi chez eux. Durant l'hiver, les cultivateurs travaillent dans les chantiers de bois de construction, ou sont employés à la construction de navires; mais ce serait bien préférable si nous pouvions accaparer les diverses industries; si nous pouvions utiliser le bois et fabriquer la chaux destinée à l'exportation sur le marché étranger et en rapporter trois ou quatre fois la valeur en espèces.

J'ai signalé ces différentes industries et si mon honorable ami, le député d'Albert (M. Weldon) était à son siège, je le déferais de me dire, comme je puis défer tout autre député du Nouveau-Brunswick, où, sur la face du globe, un marché pourrait-il être trouvé pour la chaux, la pierre de taille, le plâtre, la pruche, la houille, le bois de corle, en dehors des Etats-Unis? Mon honorable ami, le député d'Albert, a dit quelque chose qui laisse entrevoir l'idée de la fédération impériale. Il nous a montré un nuage dans le ciel, et nous a parlé d'un droit différentiel de 5 pour cent en faveur de notre pays, ce qui, d'après lui, profiterait beaucoup aux marchands de bois et à ceux qui sont engagés dans l'industrie de la pêche. Supposons que nous obtenions le bénéfice auquel il a fait allusion, ce bénéfice se monterait à environ 50 centins par mille pieds. Les honorables membres de cette chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent,

M. KING.

reconnaîtront avec moi que la réduction de \$2 par mille pieds, dans les Etats-Unis, est bien préférable au droit de 5 pour cent en notre faveur dans la Grande-Bretagne, ce que, même, nous n'obtiendrons probablement pas. Les industries auxquelles j'ai fait allusion s'ajouteraient à celle déjà exploitées, et j'approuve une observation faite par l'orateur qui m'a précédé (M. Wallace), que le marché intérieur est le meilleur pour nos cultivateurs. Rien n'est plus clair ou plus vrai, et je tiens à l'affirmer devant cette chambre. Si, comme je le crois, nos industries peuvent se développer avec le libre-échange, elles procureraient à nos cultivateurs un marché chez eux.

Je crois que, dans le Nouveau-Brunswick, si les affaires étaient conduites comme elles devraient l'être, nous n'aurions pas besoin d'exporter aux Etats-Unis une certaine partie de nos produits agricoles, parce que nos cultivateurs auraient à leurs portes un marché infiniment plus avantageux que celui des Etats-Unis. Mais les honorables membres de la droite disent que nous ne pourrions obtenir le libre-échange. C'est une question sur laquelle ni eux, ni moi ne sommes prêts, ce soir, à décider. S'il est vrai que les chefs de la droite essaient maintenant d'obtenir le libre-échange pour les produits naturels, croient-ils qu'ils ne l'obtiendront pas? Ils prétendent que nous ne pourrions l'obtenir sur la base que nous proposons. Veulent-ils mystifier le peuple en lui disant qu'ils peuvent, eux-mêmes, l'obtenir sur la base qu'ils proposent? Nous connaissons ceux avec qui nous avons à traiter, et nous savons que, à moins que nous ne fassions certains sacrifices, nous ne pouvons pas espérer obtenir un commerce qui nous serait si avantageux. Ils nous disent que les sacrifices que nous sommes prêts à faire équivalent à une trahison. Je le nie. Si la pierre de taille peut-être exportée du comté d'Albert au port de Boston, et si nos capitalistes placent leur argent sur les articles manufacturés et les apportent au Nouveau-Brunswick, je ne vois rien en cela qui soit entaché de trahison. Durant la dernière campagne électorale, les honorables membres de la droite déclaraient qu'ils voulaient la réciprocité pour les produits naturels et pour d'autres articles que les modifications apportées dans la condition respective des deux pays désignèrent. Où est la ligne de démarcation? Où la trahison commence-t-elle et où finit-elle? J'ai fait voir qui profiterait de l'adoption du libre-échange avec les Etats-Unis. D'abord, ce sont les cultivateurs du Nouveau-Brunswick; puis les marchands de bois, les mineurs, les pêcheurs, ceux qui sont engagés dans le commerce du cabotage, et, de fait, toutes les autres classes du Nouveau-Brunswick. Je voudrais que quelques députés de ma province, qui appartiennent à la droite, me fissent voir quels sont ceux auxquels le libre-échange pourrait nuire. Il est vrai que nous avons des manufactures de coton dans le Nouveau-Brunswick; mais la plus considérable de ces manufactures appartient à M. Alexander Gibson, et, bien qu'il ait combattu la politique de la gauche durant la dernière élection—et je suppose qu'il avait de bonnes et de suffisantes raisons pour le faire—je sais qu'il ne redoute pas la concurrence des manufactures de coton de l'Etat du Maine ou de toute autre partie des Etats-Unis.

Pourquoi, en effet, un homme d'affaires comme lui, qui, avec son esprit d'entreprise et son énergie, a construit un chemin de fer reliant le Nouveau-Brunswick à Aroostook, dans l'Etat du Maine, qui